

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Capanema donnant pouvoir à Mme Abomangoli
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valls, M. Molossi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 02-04 du 10 septembre 2020

POLITIQUE CULTURELLE – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – DISPOSITIF « RÉSIDENCES D'ÉCRIVAINS EN SEINE-SAINT-DENIS » – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – BOURSES – CONVENTIONS ET AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention avec l'association « Parti poétique »,

Vu la demande de subvention de la commune du Blanc-Mesnil pour le « Deux-pièces-cuisine »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

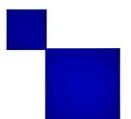
après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes :

au titre d'une résidence pour la marionnette, le cirque et les arts de la rue :

- 15 000 euros à l'association « It's ty time » au titre de la résidence d'Alexandra-Shiva Mélis à la Nef à Pantin,
- 20 000 euros à l'association « Le Phare » au titre de la résidence d'Olivier Letellier au centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve ;

au titre d'une résidence pour la danse :



- 20 000 euros à l'association « DK 59 » au titre de la résidence de Gilles Veriepe au Théâtre des Bergeries à Noisy-le-Sec,
- 15 000 euros à l'association « Kivuko Compagnie » au titre de la résidence de Christina Towle au Théâtre Georges Simenon à Rosny-sous-Bois ;

au titre d'une résidence pour la musique :

- 15 000 euros à la commune du Blanc Mesnil au titre de la résidence de Mo'Kalamity et Monica Tavares au Deux-pièces cuisine ;

au titre d'une résidence pour les arts visuels :

- 12 000 euros à l'association « Le Parti Poétique » au titre de la résidence de Nicolas Havette à Zone Sensible à Saint-Denis ;

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « Parti poétique » ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 1 000 euros à l'association « La Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers » au titre de l'accompagnement des actions portées dans le cadre de la résidence d'écrivaines de Maria Kakogianni et de Laurie Bellanca ;

- ATTRIBUE aux écrivain.es suivant.es pour leur engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnelle et pour leur participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon la formule « Écrivains en Seine-Saint-Denis » une bourse de :

- 15 000 euros à M. David Moutte (dit Isao),
- 12 596 euros à M. Daniel Conrod,
- 12 596 euros à Mme Catherine Froment,
- 7 500 euros à Mme Laurie Bellanca,
- 6 298 euros à Mme Maria Kakogianni ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés à conclure respectivement avec Daniel Conrod, Catherine Froment, David Moutte (dit Isao), Laurie Bellanca et Maria Kakogianni ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.